

REUNION PUBLIQUE SUR L'AMENAGEMENT DE SAINT-DENIS

Le nouveau visage de la ville se dévoile

La concertation organisée hier matin a permis à l'équipe municipale et à la Cinor de présenter les grandes lignes et les enjeux du plan local d'urbanisme sur dix ans. Une occasion pour le public de donner son avis sur les grandes orientations de l'aménagement de la ville. De sa ville.

Plan des sites, coupes transversales, zoom sur les secteurs avec explications à l'appui... le public qui s'est déplacé hier matin à l'ADPE a pu soulever les points d'inquiétude sur l'aménagement de la ville de Saint-Denis. Un face-à-face interactif avec Jean-Pierre Fourtoy, vice-président de la Cinor, délégué au développement économique et de l'aménagement et Dominique Fournel, deuxième adjoint au maire.

Avec le concours de l'équipe de la direction des études urbaines, on a survolé les perspectives du plan local d'urbanisme (Plu) qui vont s'ancrent d'ici dix ans et donner un nouveau visage à cette commune.

Cette présentation, qui a duré trois heures, s'est déroulée en différents thèmes, englobant l'habitat, le plan de circulation, l'avenir des terres agricoles ou encore les équipements publics.

Au chapitre de l'habitat, la ville prévoit la construction de 1 500 logements supplémentaires par an, dont 60 % à titre privé. Une demande énorme certes mais qui ne doit pas empêcher sur l'esthétique et la qualité de vie, précise Dominique Fournel.

La nécessité de densifier les logements implique un besoin de créer ou d'améliorer de nou-

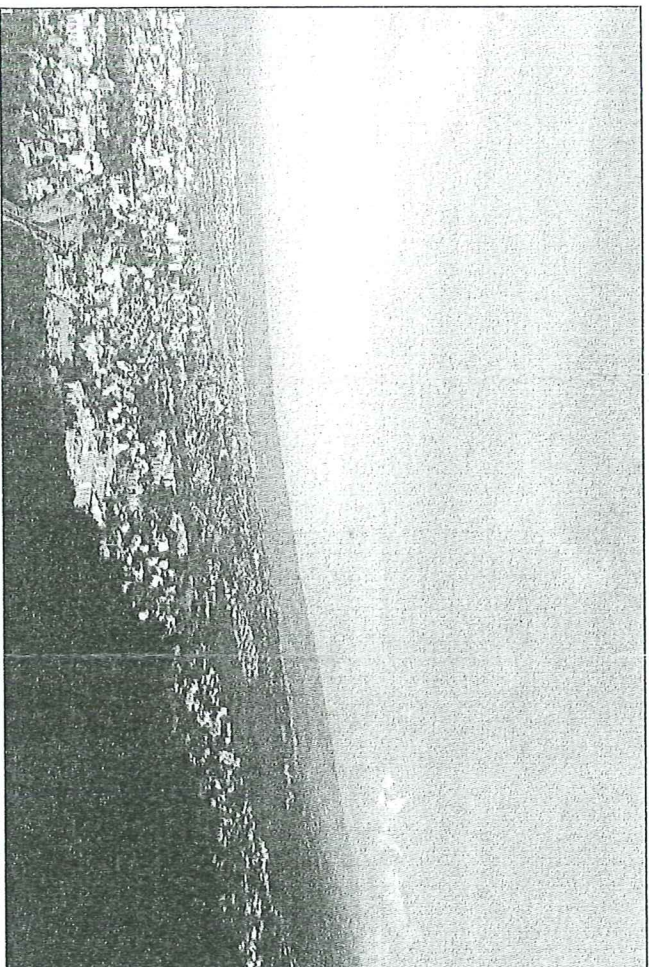
velles voies de circulation. Une réflexion qui s'articule principalement autour de trois axes : la rue Léopold-Rambaraud, le boulevard Sud et le TCSP qui doit se prolonger vers l'Est. La voie de Piedmont, dont le tracé a déjà été défini, traverse la commune et apparaît comme un passage de jonction.

Se loger, circuler et se garer

Concernant le centre-ville incluant le bas de la Rivière, le secteur du boulevard Sud et le damier historique, le Plu ne propose pas des changements radicaux mais une adaptation. Trois exemples illustrent ces orientations. L'Îlot Conseil général, qui souhaite rassembler ses services, entraînera une modification de ce côté de la ville.

Même constat pour l'Îlot Océan, un projet qui comporte l'implantation de commerces, d'un hôtel et d'un espace résidentiel. Représentant la porte d'entrée Est de Saint-Denis, l'Îlot Océan est présenté comme un axe important en terme d'offre commerciale et d'habitat mais aussi en terme d'image. Les transformations amenées à l'Îlot Saint-Jacques supposent automatiquement un nouvel aménagement.

« Quid des parkings? », s'in-



La rencontre d'hier matin a permis de donner une vision globale des transformations que va connaître Saint-Denis d'ici dix ans.

roge un habitant. L'accueil du parking de la République, qui n'est pas rempli actuellement pour cause d'insécurité, devrait être bientôt repensé.

Le deuxième adjoint au maire complète sa réponse en mettant l'accent sur l'aménagement des îlots qui comporte un volet parking.

A l'ouest, l'aire de stationnement du Grand Marché, avec ses 325 places, est situé au cœur de la ville. Début des travaux, l'année prochaine et livraison fin 2005. A l'entrée est, la grosse opération que constitue l'Îlot Océan prévoit la construction d'un parking de 1 200 places. Livraison au plus tard fin 2007.

Mieux vivre, en toute sécurité

Quartier par quartier, cette présentation s'est attachée à donner une vision d'ensemble faisant ainsi une halte à la Source-Vauban. A l'instar d'autres secteurs géographiques, le but du jeu n'est pas de tout raser pour reconstruire, mais d'améliorer ce qui existe. Un gros travail sur le bâti, qui date des années 50-60, devra s'effectuer.

Dans cette perspective, la priorité ne sera pas donnée au béton, assure-t-on du côté de la mairie. Pour preuve, le parc urbain depuis la Trinité qui doit rejoindre le sentier du littoral.

Les conséquences de la densification ont été abordées avec les prévisions sur Sainte-Clothilde à travers la nécessité d'élargir les voies, de construire des trottoirs et de dessiner des pistes cyclables.

Un peu plus loin, le Chaudron a été choisi pour l'édification du futur Zénith. L'extension du parc des expositions tout comme celle du karting amèneront des changements dans ce secteur.

Autres lieux, autres enjeux. Si la partie basse de la Bretagne restera réservée à des zones d'activités, ses hauteurs seront partagées entre l'aménagement du boug et la préservation de l'espace agricole.

Même profil pour Mouta-Bois de Nêles et pour Montgaillard-Saint-François (« même si chaque boug a ses particularités ») qui vont s'enrichir de nouveaux équipements sportifs, de l'amélioration des liaisons entre différentes structures existantes.

Préserver l'environnement

Il a été question de l'élargissement de la rue de la Source lorsqu'on est entré sur le périmètre de Bellepierre-le Brûlé-la Source. Un recalibrage incontournable pour accueillir des espaces publics et un cheminement piéton, histoire de rejoindre le quartier du Brûlé. Si des habi-

tations s'élèveront sur les pentes, elles se feront sur le rythme d'une densification modérée avec des prescriptions quant à la hauteur des constructions pour ne pas modifier complètement l'environnement et éviter toute conséquence sur la zone de captage.

Quelle va être l'utilisation de l'espace qui sépare la Bellepierre du Brûlé ? La municipalité penche pour une ouverture à l'urbanisation hors zone à risques. Pour la partie haute du Brûlé, deux opérations vont être menées : d'abord une résorption de l'habitat insalubre (RHI) avec relogement des familles au centre du boug. Ensuite, une attention particulière sera apportée à la partie jouxtant le futur parc national.

Quelles seront les garanties

Gros plan

● Qu'est ce que le Plu ? Le plan local d'urbanisme fixe les règles générales d'utilisation du sol sur la totalité du territoire communal.

C'est un nouveau document de référence (en remplacement du Pos) pour les demandes de permis de construire qui concerne notamment toutes les personnes qui détiennent construire, réhabiliter, etc.

Le Plu oriente le développement et la croissance urbaine, organise la création des équipements et espaces publics et préserve les richesses naturelles, paysagères, agricoles et touristiques de la ville.

Reproduite
selon
question
posée.
C.B.
(inter-v.
du 22/11/05)

Alors que les régions Est et Ouest déploient des moyens pour réussir leur développement, Saint-Denis et la région Nord ne peuvent rater ce rendez-vous important.

Prochaine étape, la présentation en conseil municipal puis l'organisation d'une nouvelle enquête publique avant le début des grands chantiers.

Cortine ROBERT